

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 18 JANVIER 2022**

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents : Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, Mme Evelyne VALENTIN, Mme Charlène GAILLET, M. Éric VETU, M. Philippe SCIEUR, M. Valentin PIVIDORI, M. Grégory GALICHER

Excusés ayant donné procuration :

M. Jonathan ROSSIGNOL à M. Éric VETU.
M. Maxime LEBLANC à M. Philippe SCIEUR

Excusé : M. Johann GALICHER

Secrétaire de séance : M. Philippe SCIEUR

Convocation du 13 janvier 2022

M. le Maire ouvre la séance en demandant d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : prendre une nouvelle délibération pour demander une subvention DETR relative aux travaux de la rue de l'Église.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité après quelques corrections.

M. le Maire présente à l'assemblée les cartes de vœux reçues pour l'année 2022.

Il annonce également que la personne qui a fait un dépôt sauvage sur la commune d'Omey, dont le dossier a été suivi par Mme la Procureure de Châlons, a rédigé un courrier afin de présenter ses excuses pour son attitude peu citoyenne. M. le Maire fait lecture du courrier, et ajoute que sur décision motivée de la Procureure, il n'y a pas eu de sanction, mais un simple rappel à la loi.

1°) Conseil des jeunes

Après avoir rappelé la loi Macron et le Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour créer un conseil des jeunes à Omey.

Une délibération est prise à l'unanimité en précisant que les volontaires devront avoir entre 10 et 25 ans.

2°) Quart d'investissement

Afin d'engager des dépenses avant le vote du budget, M. le Maire précise qu'il faut prévoir en quart d'investissement, le montant de 25 892,21 €. A noter que le total autorisé pourrait être de 44 905,71 €.

La demande de 25 892,21 € se décline comme suit :

- JVS : 3.000,00 €
- Coffret église : 977,10 €
- Préau électricité plafond : 3.278,38 €
- Electricité église : 3.187,13 €
- Préau isolation phonique du plafond : 5.853,60 €
- Signalisation : 2.000,00 €
- Nouveaux panneaux d'affichage. 3.000,00 €
- Bois plantations peupliers : 4.596,00 €

Le Conseil municipal prend cette délibération à l'unanimité.

3°) Demande de DETR

La demande de DETR pour la rue de l'église n'ayant pas eu de suite l'an dernier au motif que l'enveloppe allouée, pour tous les projets, était épuisée, M. le Maire précise qu'il va représenter le dossier à la Préfecture en demandant à M. le Député Charles de Courson de bien vouloir appuyer la demande. Le montant maximum, auquel la collectivité peut prétendre, représente 40 % du montant des travaux HT de la rue de l'église, soit 30.580 €. M. le Maire précise que l'on inscrira un emprunt au budget de ce même montant au cas où la demande soit de nouveau écartée, ou limitée.

Une délibération est prise à l'unanimité

4°) Questions diverses

M. le Maire rappelle que les travaux programmés sur 2021 (rue de l'église) débiteront au 1^{er} trimestre 2022. Au vu de l'estimation de la société COLAS : 69 500 € HT, il informe l'ensemble du conseil que des restes à réaliser d'un montant de 40 000 € ont été prévus. Cela permettra de régler les premières factures qui pourraient être émises avant le vote du budget 2022.

M. le Maire explique les formations à l'égard des élus (CPF et DIF) pour la plupart dispensées par l'Association des Maires de la Marne, et invite les membres du conseil à s'inscrire.

Mme Gaillet signale à M. le Maire qu'elle est disposée à produire un bilan de diverses assurances pour la commune auprès de la CMMA ; M. le Maire répond que les assurances en cours conviennent d'autant que les contrats sont déjà reconduits pour 2022.

Mme Valentin demande où en sont les travaux de réfection du mur de clôture de l'église qui se dégrade et tombe dans sa cour et sur son toit. Le problème a déjà été relaté. M. le Maire répond qu'il va contacter l'entreprise qui a travaillé dernièrement sur la réfection de l'église.

Mme Oudin demande les dépliants du Symsem avec -pour mémoire- un calendrier à l'égard des usagers.

Mme Valentin indique qu'il est dommage que peu de conseillers aient participé à la distribution des colis de Noël.

M. Scieur signale qu'il serait souhaitable de retirer les déchets verts de la commune accumulés au pied du mât des antennes, et de prévenir Véolia de faire retirer la végétation qui devient bien dense sur les clôtures (proche du réservoir et des antennes).

M. le Maire précise à tous les membres du conseil de prévoir d'ores et déjà d'être disponibles aux dates des prochaines élections :

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

Pour terminer, M. le Maire précise, après avis des présents, les dates des prochains conseils municipaux à savoir :

- Mardi 8 février, 20h
- Mardi 22 mars, 20h
- Mardi 12 avril, 20 h
- Mardi 10 mai, 20h
- Mardi 14 juin, 20h
- Mardi 12 juillet, 20h

Les dates de commission à retenir :

- Mardi 25 janvier, 20h : Commission environnement, urbanisme et cadre de vie (E. Vétu, P. Scieur, M. Oudin, J. Galicher, V. Pividori, G. Galicher)
- Lundi 14 mars, 19h30 : Commission finances, budget, organisation générale, informatique et communication (E. Vétu, E. Valentin, M. Oudin, J. Rossignol, C. Gaillet. A. Vétu)

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Philippe SCIEUR



Le Maire,
Éric VETU

